

*Sables bitumineux*

Ensemble, les trois nouveaux partenaires de la Syncrude achèteront au nom du public 30 p. 100 des actions ordinaires de la Syncrude, sans compter que l'Alberta pourra accroître cet intérêt, soit au moyen des obligations convertibles, soit en exerçant le droit de 20 p. 100 qu'elle détient.

Les sociétés privées conserveront pour le moment 70 p. 100 des actions de l'entreprise. Pour ce faire, elles devront ajouter 400 millions de dollars aux 1000 millions qu'elles se sont déjà engagées à investir. Comme je l'ai déjà dit, la moitié de cette augmentation sera financée au moyen de prêts consentis par le gouvernement de l'Alberta.

Malgré l'immensité de l'entreprise, son importance dépasse considérablement la simple construction de cette usine. Les sables bitumineux de l'Athabaska contiennent environ 300 milliards de barils de pétrole. Dans les circonstances actuelles et pour l'avenir immédiat, ce pétrole demeure très coûteux et des dispositions spéciales sont nécessaires pour s'assurer que sa production sera concurrentielle.

À la longue, les connaissances techniques et l'expérience qu'acquerront les partenaires de la Syncrude susciteront assurément la mise sur pied d'autres entreprises d'exploitation de cette vaste ressource. Nous continuerons en même temps de nous intéresser à la mise au point de techniques qui nous permettront d'exploiter toutes les possibilités des sables pétrolifères.

Allié aux réserves du delta du Mackenzie, le potentiel des sables pétrolifères devrait permettre au Canada de répondre à ses besoins en pétrole grâce à ses propres ressources, ce qui est certes une perspective réconfortante. J'estime également que je n'ai pas besoin d'attirer longuement l'attention des honorables députés sur les nombreux emplois qui seront créés grâce à cette entreprise. Pour terminer, je tiens à souligner qu'il y a plus à la conclusion de cette entente que le fait de la réalisation du projet Syncrude, car l'entente est le résultat de l'attitude de collaboration positive dont sont capables les gouvernements et l'industrie de ce pays pour fournir aux Canadiens des approvisionnements énergétiques suffisants et sûrs.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Avant que le ministre ne termine sa déclaration, madame l'Orateur pourrait-il éclaircir un point? Dois-je comprendre que les concessions dont il a parlé jeudi dernier font aussi partie de l'accord ou ont-elles été abandonnées?

**M. Macdonald (Rosedale):** En plus des investissements, madame l'Orateur, nous nous sommes mis d'accord sur quatre points. L'interdiction de la distribution proportionnelle tant par l'Alberta que par le Canada a été convenue. Le deuxième point est la confirmation des opinions sur la fiscalité qui ont été exprimées auparavant. Comme je l'ai dit vendredi dernier, et je le répète, cela a été confirmé par écrit. Troisièmement, il a été convenu que le produit de l'usine de Syncrude seulement, et non toute autre production, sera vendu à des prix qui suivront la tendance internationale. Bien entendu, le quatrième point est l'entrée en scène de nouveaux participants et c'est ce que j'ai annoncé aujourd'hui.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Madame l'Orateur, les sables bitumineux de l'Athabasca

[M. Macdonald (Rosedale).]

représentent le grand atout du Canada en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement du pays. L'annonce qui a été faite cet après-midi constitue un petit pas en avant à cet égard. C'est un léger progrès vers une attitude rationnelle des gouvernements et de l'industrie face aux intérêts vitaux de la nation.

Je tiens à souligner très clairement que l'entente conclue est extrêmement marginale et économiquement dangereuse en tant qu'entreprise commerciale. Ce que le gouvernement, ni selon moi les provinces et l'industrie, ne semblent pas comprendre, c'est que nous vivons maintenant à une époque d'investissements massifs de capitaux. Même l'achat d'une maison est un investissement massif de capitaux, car la grande partie de l'argent dépensé par l'acheteur d'une maison est constituée par l'intérêt sur le capital. La même chose s'applique à une société de production, à une industrie de fabrication ou d'exploitation de ressources, comme dans le cas qui nous occupe aujourd'hui.

D'après tous les économistes, les pires comme les meilleurs, il n'y a que deux solutions aux problèmes des investissements massifs de capitaux qui s'imposent dans le monde entier, pas seulement au Canada. La première est de trouver un moyen d'accroître la quantité de capitaux des pays et de leurs industries, bref de mettre sur pied des programmes d'épargne appliqués par les gouvernements et grâce à la détermination des particuliers. Il nous faut accroître la quantité de capitaux pour satisfaire à ces besoins immenses, non seulement dans cette entreprise-ci, mais dans les autres aussi. La deuxième solution, je l'ai déjà proposée à la Chambre mardi soir dernier. Il nous faut arriver à accélérer de deux ou trois fois l'utilisation du capital, ce qui reviendrait à épargner deux ou trois fois autant de capital. Je fais cette remarque préliminaire pour éclairer ce qui va suivre.

La proposition qui nous est faite ne répond pas à un besoin mondial, mais canadien. Ce n'est qu'une formule utilisable pour la répartition d'une rente économique entre le capital privé (70 p. 100) et les gouvernements (30 p. 100). Rien n'est laissé aux particuliers. Je voudrais simplement demander au ministre des Finances (M. Turner)—parce que, à la longue, c'est sur lui que retombera le fardeau et il ne sera pas fait de barils de pétrole—qu'arrivera-t-il si le prix mondial diminue? J'ai établi en gros les conséquences économiques de cette éventualité. Avant de livrer les conclusions de mon analyse, je voudrais préciser la portée de la proposition que j'ai faite au gouvernement l'autre soir. Je ne visais pas simplement la situation actuelle, mais toute autre affaire de même nature: pour sortir de l'impasse, je conseillais au ministre des Finances de chercher, avec les provinces et les sociétés, de nouveaux projets susceptibles d'accélérer l'afflux de capitaux.

Le chiffre que je citais est celui qu'avait donné au comité le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) lorsqu'il parlait de répartition d'une rente économique et qu'il attribuait une participation de 50 p. 100 aux provinces, de 20 p. 100 au gouvernement fédéral et de 30 p. 100 aux actionnaires. Avec la technique que je propose, on fait entrer en ligne de compte un facteur d'amplification, afin d'utiliser la dette d'établissement et d'obtenir un rendement rapide; chacun peut alors en retirer davantage. Je ne fais que réitérer ma proposition et je n'en dirai plus un mot.